

soumises. J'ai voulu prendre le temps de les étudier à fond, désirant apprendre au comité ce que j'entendais faire avant la discussion de mon budget, mais cela m'a été impossible. La journée est trop courte. Généralement parlant, les dépositions prouvent qu'un grand nombre de plaintes étaient triviales et que d'autres étaient plus graves; mais, en somme, il s'agissait plutôt de manquement à la discipline que d'autres fautes.

Rien ne m'empêche de dire que le commissaire laisse entendre, si mes souvenirs sont fidèles, que, dans l'intérêt de la discipline, ce serait une bonne chose de nommer un autre surveillant. Naturellement, nous n'adoptons pas toujours les conclusions de ces rapports. Je veux me pénétrer des dépositions, car il me répugne toujours de congédier quelqu'un sans lui donner l'occasion de s'amender. Si l'honorable député insiste, je déposerai le rapport, mais il n'est pas d'usage de communiquer un rapport avant que nous ayons pris une décision.

M. MONK : Je suppose que le budget supplémentaire contiendra quelque crédit ayant trait à cette affaire ?

L'hon. M. GRAHAM : Oui.

M. MONK : Dans l'intervalle, le ministre verra peut-être jour à nous communiquer ce rapport ?

L'hon. M. GRAHAM : Oui.

M. MONK : Quel a été le coût de l'enquête et combien a-t-on payé à M. Boyer, le commissaire ?

L'hon. M. GRAHAM : M. Boyer devait recevoir \$25 par jour. Je saurai quel a été le coût total de l'enquête.

M. SAM. HUGHES : Le ministre veut-il nous dire quelle est la nature des travaux du canal de la Trent ?

L'hon. M. GRAHAM : Nous pourrions traiter ce sujet lors de la discussion des dépenses imputables sur le capital.

M. SAM. HUGHES : N'y a-t-il aucun crédit destiné aux réparations et aux appointements des employés du canal de la Trent ? Le ministre a une armée de fonctionnaires qui battent le pays et nous désirons savoir ce que font quelques-uns d'entre eux. Combien d'employés surveillent la tête du canal de la Trent par rapport aux eaux que détournent le gouvernement d'Ontario ?

L'hon. M. GRAHAM : Je n'ai pas tous les renseignements sous la main.

M. SAM. HUGHES : Je désire que le ministre nous procure les noms des employés de la division du lac des Sapins et qu'il nous dise quelles sont leurs fonctions respectives. Aux termes de la convention intervenue avec le gouvernement d'Ontario, les autorités fédérales doivent entre-

nir les barrages et les chemins et je veux savoir ce qu'elles ont fait dans ce but. Je représente cette partie du pays et je suis d'avis que rien n'a été fait.

Quelques-uns des employés du département errent ici et là et il faut parfois que nous nous en mêlions pour les empêcher de causer du dommage. Ils interceptent les eaux à une certaine époque de l'année, ce qui cause du tort aux meuniers établis en aval et, pendant d'autres saisons, ils leurs laissent libre cours sans aucune nécessité. Nous leur avons fait la leçon, en nous chargeant de défendre nous-mêmes nos intérêts.

L'hon. M. GRAHAM : Je me procurerai ces renseignements.

M. SAM. HUGHES : Les prédécesseurs du ministre n'appartenaient pas à la province d'Ontario et ne connaissaient probablement pas ce qui concerne le canal de Newmarket. Mais si le ministre actuel s'est mis à la fenêtre en approchant de Newmarket, il doit avoir vu un petit ruisseau qui débite environ 40 pieds cubes d'eau à l'heure, et qui est censé alimenter ce canal. Le ministre a-t-il pris des mesures pour s'assurer que l'approvisionnement d'eau du canal de Newmarket sera suffisant, ou obtiendra-t-il un rapport de quelques-uns de ses ingénieurs ?

L'hon. M. GRAHAM : Ils ont fait rapport.

M. SAM. HUGHES : Si le ministre veut bien étudier la question, il constatera qu'il n'y a pas de rapport concernant le volume d'eau. L'approvisionnement d'eau est tout à fait insuffisant, même lorsque la saison est pluvieuse. Il n'y en a pas assez pour remplir une écluse en deux jours.

M. LENNOX : Je désire appeler l'attention du ministre sur une question relative au prolongement du canal jusqu'à Newmarket, c'est-à-dire sur une requête adressée au Gouvernement par les habitants de Bradford et des environs. Cette requête demande qu'un petit bout de canal soit construit depuis un endroit qui a le malheur de s'appeler le coude du Diable et qui est situé le long de la rivière Holland jusqu'aux environs de la station du chemin de fer à Bradford.

Cette entreprise n'est pas considérable, coûterait peu de chose et serait très utile à la population de Bradford, surtout au commerce de l'endroit. Le canal traverserait une espèce de tourbière sur une distance d'un demi-mille ou d'un mille au plus, et serait très facile à construire. Le meilleur moyen serait probablement de lui faire contourner la station du chemin de fer et de le diriger vers le sud jusqu'à ce qu'il rejoigne la rivière de manière à permettre aux bateaux d'entrer d'un côté et de sortir de l'autre.